

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 2 octobre 2024**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD représentée par M. MEZUI, Mme JACQUENET représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme TENENBAUM.

**Objet : Tarification des meubles, fournitures et prestations aux résidents**

La résidence Abrioux est un outil de l'insertion par le logement des personnes fragiles.

Échelon intermédiaire entre les structures d'hébergement et les logements sociaux ordinaires, la résidence sociale offre une solution de logement meublé temporaire, à des ménages ayant des revenus limités ou des difficultés d'accès au logement ordinaire pour des raisons économiques ou sociales.

L'objectif est de permettre aux personnes d'être en capacité d'accéder au logement de droit commun. Les résidents ont un contrat d'occupation de 1mois renouvelable, ils s'acquittent d'une redevance et font un état des lieux lors de l'entrée et la sortie de leur appartement, tout comme en logement ordinaire.

En cas de dégradations au cours de la période d'occupation du logement ou constatées à l'occasion de l'état des lieux de sortie, des travaux de rénovation peuvent être à prévoir ou des remplacements de fournitures.

Afin de pouvoir facturer, de façon équitable et au plus juste, les remises en état ou remplacements de certaines fournitures, les interventions techniques ou d'entretien du logement, nous proposons une nouvelle grille tarifaire détaillée.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à valider la grille, jointe en annexe, qui sera appliquée aux occupants de la résidence Abrioux lorsque des dégâts seront à réparer.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Résidence Abrioux : 1